



onsieur mon Frere

Vostre Cousin d'edit estant de retour du synode de Noer-  
 Hollands <sup>par</sup> vous rend vos papiers du Lantzen-hof. Deuant  
 hier M. van Alphon Burpsmaester et Rospusius de Loozon et  
 M. Nic. Lantier Coeshacke Eschevin de Delft et Bouent  
 hobbz de la Comp. des Jndes Orient. vindrent chez nos chers Cou-  
 sins Mad' la Marquise de feu M. Balte. de Boudan pour entre-  
 des la resolution prise sur la recherche & demandes que les  
 assisist. firent quelz jours auparavant de la part et au nom  
 de M. Caron Conseiller aux Jndes et Gouverneur de Tutua  
 regardant pour son Epouse Mad' Constance de Boudan  
 Montfort Doublet et moy nous y fumes appelles et on nous  
 la farsur de nous exposer l'intention & la fin dud. Caron  
 en person de la Mors & fille de question. Elle accepta de  
 bonne facon les lettres qu'on lui faisoit. La Mors consentit.  
 Mais <sup>comme</sup> est ici le bureau ou les affaires des Jndes se rapportent  
 leurd. Mors ne trouuant à propos de faire conclure le con-  
 tract de mariage par quelz person publicq. mais fuses  
 d'avis en attendant que M. Grassinckel retourne a la Haye  
 que je fuses quelz projet de fiancailles comme par provision  
 je me lassas indours, & traicai l'accord tout pour leur servir  
 et couler plus doucement le contract aux sourtes et esme-  
 nse requies au cas et temps de queste. Lectures on fust faict  
 l'estratement. tout fust apres et usis. qu'elle avoit <sup>25</sup> fl pour  
 douars et loiraux que le J. Caron avoit specifies. La fille & la  
 Mors signeront led. projet. Les Bouent hobbz et nous de memo

Pour sçavoir de specter la somme de l'argent pour dit mariage. Et par consequent que les Jndes soient satisfaits de leur  
 dettes par la somme de l'argent de l'indemnite. Car M. Coeshacke a voit promis de le faire servir par ses papiers  
 passés et Notaires d'edit & de qui on se pouvoit fier pour ne faire payer a M. Caron que son argent. Comme tout le  
 autre qu'on a eues de l'argent Comp. de qu'on a eues de la part de M. Caron. Et on ne voit pas qu'on ait rien fait pour  
 avoir le paiement de la somme de l'argent de l'indemnite. Et on ne voit pas qu'on ait rien fait pour le paiement de  
 la somme de l'argent de l'indemnite. Et on ne voit pas qu'on ait rien fait pour le paiement de la somme de l'argent de l'indemnite.  
 Mais sçavoir de specter la somme de l'argent pour dit mariage. Et par consequent que les Jndes soient satisfaits de leur  
 dettes par la somme de l'argent de l'indemnite. Car M. Coeshacke a voit promis de le faire servir par ses papiers  
 passés et Notaires d'edit & de qui on se pouvoit fier pour ne faire payer a M. Caron que son argent. Comme tout le  
 autre qu'on a eues de l'argent Comp. de qu'on a eues de la part de M. Caron. Et on ne voit pas qu'on ait rien fait pour  
 avoir le paiement de la somme de l'argent de l'indemnite. Et on ne voit pas qu'on ait rien fait pour le paiement de  
 la somme de l'argent de l'indemnite. Et on ne voit pas qu'on ait rien fait pour le paiement de la somme de l'argent de l'indemnite.  
 Mais sçavoir de specter la somme de l'argent pour dit mariage. Et par consequent que les Jndes soient satisfaits de leur  
 dettes par la somme de l'argent de l'indemnite. Car M. Coeshacke a voit promis de le faire servir par ses papiers  
 passés et Notaires d'edit & de qui on se pouvoit fier pour ne faire payer a M. Caron que son argent. Comme tout le  
 autre qu'on a eues de l'argent Comp. de qu'on a eues de la part de M. Caron. Et on ne voit pas qu'on ait rien fait pour  
 avoir le paiement de la somme de l'argent de l'indemnite. Et on ne voit pas qu'on ait rien fait pour le paiement de  
 la somme de l'argent de l'indemnite. Et on ne voit pas qu'on ait rien fait pour le paiement de la somme de l'argent de l'indemnite.  
 Mais sçavoir de specter la somme de l'argent pour dit mariage. Et par consequent que les Jndes soient satisfaits de leur  
 dettes par la somme de l'argent de l'indemnite. Car M. Coeshacke a voit promis de le faire servir par ses papiers  
 passés et Notaires d'edit & de qui on se pouvoit fier pour ne faire payer a M. Caron que son argent. Comme tout le  
 autre qu'on a eues de l'argent Comp. de qu'on a eues de la part de M. Caron. Et on ne voit pas qu'on ait rien fait pour  
 avoir le paiement de la somme de l'argent de l'indemnite. Et on ne voit pas qu'on ait rien fait pour le paiement de  
 la somme de l'argent de l'indemnite. Et on ne voit pas qu'on ait rien fait pour le paiement de la somme de l'argent de l'indemnite.

27.



155  
Ille constanti & antea fidei fuit per nos vocat & prout  
a die quatuor ex illis deo melioribus conductis &  
dignis

Monsieur monsieur

James Somers  
first chamberlain

Le premier de J. 1644, alattas

J. de Willem



W  
8



Edmonster en gina a moister wegraten op in ginsten de standert moepier of rionnoren voor ingaande  
it smulst onv. hien fant. Elt at hebdena ginsten bin Donner Enpittulien **E** wast st. dcastris fants lankster.